

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mercredi 19 février 2025 à 20h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Mélissa Perreault et Isabelle Roy ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Lebel et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

**NOTE :** L'avis de convocation n'a pas été signifié tel que requis par l'article 156, mais l'article 157 du *Code municipal du Québec* stipule que : « *Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.* »

Aucun citoyen et citoyenne n'assiste à la séance.

**202502-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**202502-102 QUALINET : Nettoyage des conduits de ventilation du Pavillon des loisirs**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et unanimement résolu d'accepter la soumission de Qualinet pour le nettoyage des conduits de ventilation du Pavillon des loisirs au montant de 6475.00\$ plus taxes.

**202502-103 VELOCE : Caisse du pavillon des loisirs**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel et unanimement résolu d'accepter la soumission de Système contrôle expert pour la mise à jour des caisses du restaurant du Pavillon des loisirs au montant de 3285.00\$ plus taxes.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

**202502-104 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h15.

---

Maire

---

Directeur général / greffier-trésorier

